



Annexe A

Cadre de référence

Le processus d'analyse des organismes et l'allocation des fonds sont assurés par des bénévoles compétents et représentatifs de la communauté, assistés par la permanence de Centraide Duplessis ainsi que son conseil d'administration.

Ceux-ci attestent que les services offerts par les organismes répondent à des besoins spécifiques de la communauté, dans le respect de certains critères, en accord avec les priorités d'actions de Centraide Duplessis.

Modifications importantes au processus de demande de financement :

- **Les organismes communautaires n'ont plus à nous soumettre une demande pour un projet en particulier. À l'avenir, nous financerons la mission globale de l'organisme et l'ensemble de ses services.**
- **La demande complète de financement se fera aux deux ans. Le montant que nous vous accordons la première année sera reconduit pour la seconde, selon le respect de certains critères, qui seront énoncés dans le protocole d'entente.**
 - Afin d'avoir une proportion d'environ 50% des organismes en processus de demande chaque année, exceptionnellement, la moitié des organismes devra refaire une demande complète l'an prochain. La sélection se fera aléatoirement et vous en serez informés dans le protocole d'entente.

Services pouvant être subventionnés :

Les services offerts dans la communauté doivent s'adresser à des personnes vulnérables. Une personne vulnérable est une personne dont les ressources sociales ou financières sont insuffisantes pour prendre en charge ses besoins essentiels ou sont insuffisantes pour lui permettre de composer adéquatement avec son environnement.

Les services mis en place par l'organisme doivent se baser sur une approche visant à développer l'autonomie des personnes. La concertation entre les organismes sera également privilégiée en vue d'un meilleur soutien à la personne.

Les services doivent s'inscrire selon les principes qui guideront nos attributions par ordre d'importance de Centraide Duplessis. Ces principes correspondent aux 4 champs d'action suivants :

Assurer l'essentiel

- Sortir les gens de la pauvreté.
- Répondre aux besoins élémentaires (ex. : nourriture, vêtement, etc.).

Briser l'isolement social

- Brisser l'isolement des aînés;
- Favoriser l'inclusion des personnes handicapées;
- Aider les personnes en situation de crise, en difficulté ou avec un enjeu de santé mentale;

Soutenir la réussite des jeunes

- Stimuler le développement des tout-petits;
- Encourager la persévérance scolaire;
- Appuyer les parents et les familles;
- Prévenir l'itinérance.

Bâtir des milieux de vie rassembleurs

- Encourager l'action bénévole;
- Renforcer les compétences et le leadership des organismes sur le terrain.

Les services doivent être offerts de façon régulière sur le territoire de Centraide Duplessis, soit de Pointe-aux-Anglais à Blanc-Sablon, incluant les villes nordiques et l'Île d'Anticosti.

Les organismes doivent être incorporés selon la 3^e partie de la Loi sur les compagnies et être **enregistrés comme organismes de charité auprès de l'Agence des douanes et du revenu du Canada, division « organisme de bienfaisance »**.

Ceux-ci doivent avoir ce numéro de neuf (9) chiffres valide :
« Numéro d'organisme de charité (Revenu Canada) (NE) » Ex. : 123456789 RR0001

Aide financière

L'organisme doit démontrer la nécessité d'une aide financière de Centraide Duplessis pour maintenir ou consolider ses services dans la communauté. Ainsi, l'importance du financement récurrent octroyé par l'État sera considérée dans l'analyse de la demande.

Tout surplus accumulé (excluant les surplus affectés aux immobilisations) de l'organisme sera pris en compte dans l'analyse de la demande.

À noter : nous considérons comme acceptable un surplus non affecté ne dépassant pas 25 %, équivalant à approximativement 3 mois d'opération.

Administration des organismes subventionnés

L'administration des services de l'organisme est confiée à des administrateurs bénévoles provenant de la communauté. Ils sont élus en assemblée générale, assemblée qui a lieu chaque année. Le conseil d'administration se réunit en de nombreuses occasions pour orienter et administrer l'organisme.

Des bénévoles sont présents dans l'organisation des services de l'organisme. Ils font partie de différents comités qui ont pour but d'assurer un dynamisme constant.

Gestion des organismes subventionnés

Les livres comptables de l'organisme sont tenus selon les règles reconnues. Les états financiers ne sont pas nécessairement vérifiés, mais ils sont présentés adéquatement (actif, passif et état des résultats) et permettent une compréhension de la situation financière de l'organisme.

Les administrateurs ont la responsabilité de la saine gestion financière de l'organisme. Ils autorisent les dépenses et s'assurent que l'utilisation des fonds est faite dans l'intérêt des membres et des usagers de l'organisme.

L'organisme doit être en règle avec les gouvernements municipaux, provincial et fédéral. **Il doit avoir produit le rapport annuel T3010 comme organisme de charité enregistré. Il doit avoir payé ses droits d'immatriculation auprès de l'inspecteur général des institutions financières. Il doit être en règle dans le paiement des déductions à la source aux deux paliers gouvernementaux.**

Engagement envers Centraide Duplessis

L'organisme subventionné est conscient que la réputation de Centraide Duplessis est étroitement liée aux divers organismes qui lui sont associés et qu'en ce sens, il a la responsabilité devant Centraide Duplessis de maintenir une saine gestion, une efficacité et une qualité de services ainsi qu'une attitude professionnelle dans le choix de ses actions.

L'organisme doit respecter les termes du protocole d'entente de Centraide Duplessis concernant les activités d'autofinancement et déclarer les activités prévues en ce sens.

L'organisme s'engage à utiliser les fonds alloués par Centraide Duplessis aux seules fins des programmes ou activités prévus dans le projet accordé.

Partenariat avec Centraide Duplessis

L'organisme subventionné reconnaît l'importance de faire connaître publiquement son association avec Centraide Duplessis et convient de la souligner dans ses communications écrites, audiovisuelles ou publiques avec ses membres et la population.

Centraide Duplessis est autorisé à faire mention de sa relation avec l'organisme, dans sa publicité, son rapport annuel et dans ses communications avec le public en général.

L'organisme s'engage à participer à la campagne de Centraide Duplessis, soit par l'organisation d'une activité de financement au profit de Centraide Duplessis ou par la participation aux activités de financement organisées par Centraide Duplessis.

Suivi administratif

Le calendrier du processus d'analyse des demandes d'aide financière prévoit que les organismes reçoivent de Centraide Duplessis, une réponse, à la mi-mai.

Lorsqu'un organisme reçoit une aide financière de Centraide Duplessis, un protocole d'entente précisant les engagements entre Centraide Duplessis et l'organisme est signé entre les deux parties.

L'organisme subventionné fera parvenir un rapport final justifiant l'utilisation des sommes reçues, et ce, à la date déterminée dans l'entente avec Centraide Duplessis :

- **Un rapport final au 31 mars de chaque année expliquant les réalisations de l'organisme et donnant les statistiques rattachées aux impacts des services dans la communauté.**

Critères analysés et utilisés lors de la discussion avec le bénévole du CARO

Ceux-ci doivent s'assurer que :

- Le montant demandé permettra des services directs aux bénéficiaires ;
- La demande de subvention doit correspondre à au moins l'une des priorités suivantes de Centraide Duplessis :
 - Assurer l'essentiel
 - Briser l'isolement
 - Soutenir la réussite des jeunes
 - Bâtir des milieux de vie rassembleurs
- L'organisme respecte sa mission ;
- L'organisme prévoit des moyens concrets pour joindre la clientèle à risque ;
- L'organisme démontre la nécessité d'une aide financière de Centraide Duplessis ;
- Le financement demandé :
 - Vise à maintenir ou consolider des services dans la communauté, et/ou ;
 - A pour but l'ajout d'un nouveau service, et/ou ;
 - A pour but de cibler une nouvelle clientèle ;
- L'organisme fait une grande place au bénévolat ;
- Le personnel employé est suffisant et qualifié pour le bon fonctionnement ;
- La gestion du personnel et le climat de travail sont sains ;
- Les heures d'ouverture permettent de joindre la clientèle ciblée ;
- L'organisme démontre clairement l'impact de ses activités sur la communauté ;
- Le nombre d'individus ayant bénéficié des services de l'organisme est approprié en rapport avec son financement annuel ;
- L'organisme démontre clairement l'utilisation des fonds de Centraide Duplessis ;
- La collaboration et la concertation avec les autres organismes sont bien démontrées ;

- L'organisme a des sources d'autofinancement ;
- L'organisme a des sources de revenus diversifiées ;
- Les prévisions budgétaires sont réalistes ;
- L'organisme ne traîne pas un déficit ;
- L'organisme justifie l'utilisation future du surplus, s'il y a lieu ;
- La situation financière de l'organisme se maintient sainement au cours des dernières années ;
- La subvention accordée pour la récente demande d'aide financière a été utilisée complètement et selon les ententes du protocole établi ;
- L'organisme respecte le protocole. (Délai de remise, participation à la campagne de Centraide Duplessis).